



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

49149

33 - Insertion

## Partenariat avec la base de plein air du Couesnon pour des actions portées par le Département et ses partenaires

Le lundi 11 mars 2024 à 15h42, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la commission permanente des 30 mai 2022 et 27 mars 2023 ;

## Exposé :

Volontariste dans sa politique de lutte contre les exclusions, le Département développe des actions collectives destinées aux publics en insertion. L'activité physique permet à la fois de renforcer l'estime de soi, de se réappropriier son corps mais aussi de retrouver une confiance dans sa capacité d'agir, primordiale dans la réussite d'un parcours global d'insertion.

Le partenariat avec l'association Evasion Nature 35, qui porte la base de plein air du Couesnon, s'inscrit dans le cadre du programme breillien d'insertion 2023-2027 et répond à son ambition d'adapter l'offre d'accompagnement à l'évolution des besoins en particulier pour des actions de remobilisation par des activités sportives.

### 1 - Contexte

L'association Evasion Nature 35 est une association qui relève de la loi de 1901, qui gère par délégation de Liffré-Cormier Communauté, la base de loisirs de Mézières-sur-Couesnon.

A la rentrée scolaire 2017, l'activité « Internat de respiration » s'est arrêtée et la base de loisirs se trouvait dans un contexte fragile de sous-occupation.

A compter de 2018, le Département s'est engagé à proposer un nouveau partenariat, en apportant une aide financière à l'hébergement et au séjour pour des actions portées par des partenaires de l'insertion et du social, en collaboration avec les agences départementales et notamment les centres départementaux d'action sociale.

### 2 - L'offre de service de l'association Evasion Nature 35

Elle se compose ainsi :

- . activités sportives (canoë-kayak, escalade, tir à l'arc, vélo, découverte de l'environnement...),
- . hébergement avec ou sans restauration,
- . location de salle de réunion (réservée aux services du département).

Les actions d'insertion proposent l'utilisation de cette offre de service dans leur programme pédagogique (hors location de salle). D'autre part, les services du Département peuvent solliciter directement l'association pour la mise à disposition de salles de réunions.

Les projets portés par les services du Département et les partenaires sont validés dans les instances de validation des actions collectives pilotées par les agences départementales.

### 3- Bilan du partenariat

En 2023, on comptait 111 actions partenariales programmées et 137 actions encadrées à destination exclusive des usagers de la collectivité départementale. L'ensemble correspond au total à 2 326 places programmées pour 1 404 personnes différentes (une personne peut suivre plusieurs séances), avec un taux de participation supérieur à 80 %. Pour les opérations dont ont bénéficié les services du Département (organisation de réunions et séminaires), 14 concernaient la location de matériel, 8 actions de location de salle et 5 pour de l'hébergement.

Les frais liés à la mise en œuvre de cette offre de service sont financés par le Département. Quant aux partenaires de l'insertion, ils prennent à leur charge les frais d'organisation de l'action et l'accompagnement pédagogique des publics pendant le séjour.

La convention triennale 2023-2024-2025 en cours s'inscrit dans le cadre de la nouvelle délégation de service public 2022-2029 entre la base de plein air et Liffré-Cormier Communauté.

Il est proposé en 2024 de renouveler la participation financière d'un montant annuel de 60 000

euros pour ce partenariat avec l'association Evasion Nature 35.

### Décide :

- d'attribuer une participation financière de 60 000 euros à l'association Evasion Nature 35 détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention triennale 2023-2025 du 1<sup>er</sup> avril 2023 conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association Evasion Nature 35 relative à leur partenariat, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

### Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 12 mars 2024

ID : CP20242149

Pour extrait conforme